



Union Nationale des Syndicats Autonomes

# CAPC Recours Catégorie C

## À la recherche des mois oubliés !!!

La CAPC n° 6 s'est réunie le 3 avril 2014, afin de procéder :

- à l'approbation d'un PV de la CAPC du 28 mai 2013.
- à l'effacement d'une sanction disciplinaire de troisième groupe.
- à l'examen des demandes de recours sur les comptes-rendus d'entretien professionnel (cadencement et appréciations phraséologiques) des AC1, ACP2 et ACP1.

La CAPC a débuté par la lecture d'une déclaration préalable de la CGT à laquelle a répondu le Président de la CAPC.

Ensuite, la CFDT a proposé au Président de reporter la CAPC Mutation catégorie C prévue le 11 avril prochain puisque la Directrice Générale a décidé de reconvoquer le Conseil d'Administration de l'EPA Masse à cette date. (le 2 avril dernier, la CGT, SOLIDAIRES et l'UNSA DOUANES ont boycotté le CA afin de montrer leur désaccord avec le PSD, les pertes d'emplois récurrentes à l'EPA Masse, .... ).

L'UNSA Douanes a immédiatement et catégoriquement refusé le report de cette CAPC Mutation. En effet, l'intérêt des agents demeure le principal souci de notre organisation syndicale. Les CAPC de mutations revêtent un caractère primordial pour les agents et leurs familles dans un contexte de plus en plus difficile pour eux.

Si on peut comprendre que le calendrier de la Directrice Générale est chargé, les agents déjà victimes des choix arbitraires de cette dernière, n'ont pas en plus à subir les aléas de son emploi du temps !!!!

Au début de la CAPC, il restait 49 mois à attribuer au titre de 2013 :

- Sur les 4 recours des AC1, 1 a obtenu un mois de réduction de délai et les 3 autres ont été rejetés.
- Sur les 7 recours des ACP2, 2 ont obtenu un mois de réduction de délai, 4 ont été rejetés et un dossier a été renvoyé au niveau local pour un complément d'information.
- Sur les 10 recours des ACP1, 4 ont obtenu un mois de réduction de délai et 3 ont été rejetés, 2 ont fait l'objet de modifications phraséologiques partielles et 1 dossier a été renvoyé en CAP Locale pour non respect de la procédure.

Il restera 42 mois pour la prochaine CAPC de recours pour les agents de catégorie C.

**Les représentants de l'UNSA-Douanes**

**Patrick LE FLOCH – Malko HIBON – Hervé POLLET**

**Romain DESPOUY – Didier ZINI**

**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**

